Mobilité dans le cadre d’un stand collectif à l’international

initié par WBI

(lettres et livres)

Soutien **aux opérateurs culturels** dans leur démarche de présence et de développement sur la **scène internationale** via une intervention dans les **frais de transport et de logement** dans le cadre d’un **stand collectif à l’international initié par WBI.**

Ce soutien concerne **les maisons d’édition** et **les associations professionnelles** **reconnues (secteur de l’édition).**

Ce dispositif est **prolongé en 2024,** selon le **Plan de relance des opérateurs culturels à l’international.**

[Notre soutien 2](#_Toc63334363)

[Votre projet 2](#_Toc63334364)

[Les conditions 2](#_Toc63334365)

[La subvention 3](#_Toc63334366)

[Votre demande 4](#_Toc63334367)

Notre décision 5  [Et si le soutien vous est accordé ? 5](#_Toc63334368)

[Contact 7](#_Toc63334371)

# Notre soutien

Nous (Wallonie-Bruxelles International – WBI) soutenons, via une intervention dans les **frais de transport et de logement**, les maisons d’édition et les associations professionnelles reconnues (secteur de l’édition) inscrites **aux stands collectifs initiés par WBI**. Le soutien est octroyé **à 1 personne maximum** par structure.

# Votre projet

## Discipline(s) de votre projet

Votre projet doit concerner le secteur « Lettres et Livres ».

## Pays de votre projet

La manifestation doit avoir lieu **à l’international**.

# Les conditions

## Conditions de recevabilité

### A quelles conditions doit répondre le bénéficiaire ?

Il s’agit de la personne morale recevant la subvention. Les justificatifs comptables devront être à ce nom.

Vous devez être soit :

* une maison d’édition francophone de Wallonie ou de Bruxelles qui respecte la charte professionnelle de l’édition de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui justifie d’une existence comptable depuis deux ans ;
* un(e) représentant d’une association professionnelle du secteur « Lettres et Livres » reconnue.

## Critères de sélection

Votre projet sera évalué en fonction des critères suivants :

* preuve d’inscription de votre structure à ce(s) stand(s) collectif(s) ;

## garanties en termes de retombées ;

* budget global.

# La subvention

## Subvention

### Quelle subvention ?

Nous intervenons pour les **frais de logement** **et/ou de transport** du lieu de domicile jusqu’au lieu d’accueil à l’international.

Nous **n’intervenons pas** pour les **trajets entre les villes** dans le pays d’accueil.

### Quel est le montant de la subvention ?

Plafond

La subvention couvrant les frais de transport et d’hébergement est plafonnée à **1000** **euros** dans le cadre de la participation aux collectivités suivantes :

- La Foire du livre jeunesse de Bologne

- Les Etonnants Voyageurs à Saint-Malo

- Le Marché de la Poésie de Paris

- La Foire du livre de Francfort

- Le Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine-Saint-Denis

Nombre de personnes

Le soutien est octroyé à **1 personne maximum** par structure.

Frais de transport

Les frais de transport pris en charge par WBI peuvent concerner :

* un déplacement en avion, en train, et en véhicule ;
* un déplacement individuel ;

Pour les frais de transport en véhicule, l’indemnité kilométrique :

* est plafonnée au prix d’un billet d’avion ou de train le plus économique le jour du déplacement si le trajet est effectué par une seule personne par véhicule ;
* est due une seule fois par véhicule ;
* intègre également les coûts de carburant et de péage.

Les éventuels autres frais inhérents au transport devront être intégrés dans le formulaire de demande (exemple : frais de parking, vignette suisse).

Le montant de l’indemnité est repris sous ce [lien](http://www.wbi.be/culture).

Le nombre de kilomètres sera justifié au travers d’un relevé de trajet émis par un site tel que [Mappy](https://fr-be.mappy.com/) ou [Via Michelin](https://fr.viamichelin.be/). Le trajet le plus direct sera pris en compte. Ce relevé sera joint à la déclaration de créance.

## Modalités de paiement

La subvention est versée **après la réalisation de votre projet**.

Attention, si vous souhaitez une **avance**, vous devez le préciser dans votre demande et en **justifier** la raison. Sur la base de vos justifications, nous évaluerons si elle vous est accordée et pour quel montant.

Pour plus d’informations, voyez le chapitre « Et si le soutien vous est accordé ? ».

# Votre demande

## Procédure d’introduction de votre demande

### A quelle date introduire votre demande ?

Vous devez introduire votre demande **au plus tard 10 jours** avant l’événement.

###  Comment devez-vous envoyez votre demande ?

Vous devez nous envoyer votre demande par **courriel** : culture@wbi.be.

## Dossier de demande

Votre demande doit contenir les documents suivants :

* le formulaire de demande ;
* le RIB (relevé d’identité bancaire) du bénéficiaire ;
* la preuve de l’inscription de votre structure à ce(s) stand(s) collectif(s).
* tout autre élément que vous jugez utile.

## Points d’attention

Votre **dossier** doit être **complet** afin de pouvoir être examiné.

# Notre décision

## Modalités de la décision

La décision se passe **en 3 étapes** :

* Une vérification administrative des conditions de recevabilité.
* Une analyse selon les critères de sélection.
* Une décision prise par WBI après analyse.

## Personnes en charge de la sélection

Votre demande est analysée par des représentants de WBI.

**WBI décide** sur la base de votre demande et de cet avis.

## Communication de la décision

Nous vous informons formellement de notre décision **par courriel**, dans les **30 jours** qui suivent l’envoi de votre demande.

Si vous voulez être informé plus rapidement, vous pouvez nous contacter 15 jours calendrier après l’envoi de votre demande.

# Et si le soutien vous est accordé ?

## Pour préparer votre projet à l’international

Nous vous invitons à consulter

* Le site du [réseau WBI](http://www.wbi.be)
* Le site [Awex](http://www.awex.be)
* Le site des [affaires étrangères](http://www.diplomatie.belgium.be/fr)

## Comment allez-vous recevoir la subvention ?

Si vous avez droit à une avance, celle-ci vous sera versée automatiquement après la communication de la décision.

Le solde de la subvention sera versé sur la base de votre déclaration de créance de clôture, accompagnée des justificatifs comptables.

## Quelles sont vos obligations ?

### Transmettre la preuve de la réservation d’un transport

Si vous avez réservé un transport sur internet, vous devez transmettre une **confirmation de réservation**, accompagnée d’une preuve de paiement avec le plan de vol et le montant.

La preuve de paiement doit mentionner le montant que vous avez payé (par exemple un extrait de compte bancaire ou un décompte visa).

### Rendre les justificatifs comptables

Vous devez envoyer une **déclaration de créance datée et signée**, accompagnée de tous les justificatifs comptables.

En cas de copies des factures et justificatifs, vous devez les accompagner d’une déclaration sur l’honneur de conformité des justificatifs.

La déclaration de créance sera jointe au mail que vous recevrez en cas de décision positive. L’ensemble des documents doit être envoyé à :

Madame Pascale Delcomminette - Administratrice générale - WBI

Place Sainctelette, 2

1080 Bruxelles

### Faire un bilan de projet

Vous devez obligatoirement renvoyer un **bilan** sur le déroulement de l’évènement (public, organisation, encadrement, professionnels présents et rencontrés, perspectives sur les retombées potentielles, etc.)

Ce rapport doit être joint à la déclaration de créance et aux justificatifs comptables.

Le modèle vous sera transmis par courriel.

### Mentionner le soutien de WBI

Tout document rendu public relatif à l’activité subventionnée doit porter la mention :

« Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International » ou le logo de WBI, téléchargeable via ce lien.

## Quelle est la date finale pour rendre vos documents ?

Vous devez envoyer l’ensemble des documents (déclaration de créance, justificatifs et rapport d’activité) au plus tard à la date qui figure dans l’arrêté ministériel de subvention que vous recevez en cas de décision positive.

Attention, si vous dépassez cette date ou si le dossier est incomplet, vous risquez de ne pas recevoir la subvention ou de devoir la rembourser si une avance vous a été versée.

# Contact

|  |
| --- |
| Wallonie-Bruxelles International**Service Culture** |
| Enveloppe ouvertePlace Sainctelette, 2B - 1080 Bruxelles | Courrierculture@wbi.be |